

Détecteurs de fumées obligatoires : un pas en avant pour sauver des vies.

Les incendies domestiques ont entraîné près de 800 décès en France l'année dernière. Pour réduire ce dramatique bilan, la **Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France préconise depuis plusieurs années la généralisation de l'installation de DAAF (détecteurs avertisseurs autonomes de fumées) dans chaque logement**. Elle avait, dans le passé, appelé de ses vœux et ardemment soutenu une proposition de loi en ce sens.

C'est pourquoi elle se réjouit particulièrement de l'adoption le 10 février par l'Assemblée nationale d'un amendement à la loi de "Mobilisation sur le logement et contre l'exclusion ", qui prévoit **l'installation obligatoire des détecteurs de fumées dans toutes les habitations, collectives comme particulières**.

Pour le colonel Richard Vignon, président de la FNSPF, cette disposition « *est un grand pas en avant pour arrêter un fléau que l'on peut éviter par des mesures simples. Par exemple, quand on sait que 70% des feux meurtriers d'habitations ont lieu la nuit, la sonnerie d'un DAAF pourrait sauver de nombreuses vies. L'autre pas pour renforcer la sécurité sera ensuite d'instaurer un diagnostic incendie, à l'exemple de ceux déjà existants pour le plomb, l'amiante ou les termites.* »

Les sapeurs-pompiers de France, acteurs de prévention, et leur Fédération s'associent depuis plusieurs années aux diverses démarches publiques et privées d'incitation de la population à s'équiper de détecteurs et à connaître les consignes d'urgence. Ils sont prêts à apporter leur expertise et leur concours à la campagne d'information sur ce sujet qui devrait bientôt être lancée par le ministère du Logement.

Pour aller plus loin

Un fléau aux lourdes conséquences

- 10 000 victimes chaque année, dont près de 800 décès, dont 1/3 d'enfants de moins de 14 ans ;
- 80% des décès sont dus à l'intoxication,
- 80 % des décès sur feux sont imputables aux seuls incendies d'habitation alors que ceux-ci ne représentent que 25 % des sources d'incendie,
- le feu est la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans.

Le coût des incendies domestiques est estimé par les compagnies d'assurance à environ **1,3 milliards d'euros** (supérieur de 160 % à celui du vol et de 30 % à celui des dégâts des eaux) et encore ce chiffre ne reflète que la part des dégâts matériels pris en charge par les compagnies d'assurances, sans tenir compte des dépenses des services de secours dont la charge revient aux collectivités territoriales.

Un fléau en progression depuis 20 ans

75 752 feux d'habitation en 1986 → 86 373 feux d'habitation en 2002 → 90 571 feux d'habitation en 2005.

Des chiffres qui marquent une lourde réalité : l'absence de culture de la prévention du risque incendie chez les particuliers.

Le détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)

Son rôle est de détecter un feu dès sa naissance et d'alerter aussitôt. Il doit être certifié NF (le marquage CE possible sur de nombreux détecteurs fabriqués hors CEE ne peut suffire, seule la norme européenne NF CE 14604 garantit la fiabilité des appareils). Il est destiné aux parties privatives de l'habitation et ne peut pas répondre aux impératifs de détection de "parties communes" en habitat collectif.

Au Québec, une politique incitative en matière d'installation de détecteurs de fumées (75 % des foyers en sont désormais équipés), a ainsi permis de diviser par 3 le nombre de victimes en 10 ans.

Sources : ministère de l'Intérieur/DSC ; FFMI/Gifsid

Contact Presse FNSPF

Marie-Hélène CHALS

01 49 23 66 43 – mh.chals@pompiersdefrance.org